

# SECTEURS

## SECTEURS D'ACTIVITÉS



FABRICATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES, DE BOISSONS ET  
DE PRODUITS À BASE DE TABAC



QUE RETENIR DU SECTEUR "**FABRICATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES, DE BOISSONS  
ET DE PRODUITS À BASE DE TABAC**" ?

## Secteurs / Secteurs d'activités : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac

 QUE RETENIR DU SECTEUR "FABRICATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES, DE BOISSONS ET DE PRODUITS À BASE DE TABAC" ?



Le secteur **Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac** représente **2,4 %** de l'emploi salarié d'Auvergne - Rhône - Alpes, soit **73 745** salariés

Les emplois se répartissent prioritairement au sein des entreprises de **50 salariés et plus**

La zone d'emploi **de Lyon** est celle comprenant le plus d'emplois salariés du secteur



Dans ce secteur, la proportion des non-diplômés est **plus élevée que** celle de l'ensemble des secteurs



Au regard de l'ensemble des secteurs, la part des seniors de 50 ans et plus est **moins prégnante** dans ce secteur

Au regard de l'ensemble des secteurs, la part des femmes est **moins importante** dans ce secteur

Les **ouvriers** sont la catégorie socioprofessionnelle la plus fréquente

Au premier rang des métiers se positionne celui de **boulangers, pâtisseries**



La stabilité <sup>1</sup> des contrats de travail dans ce secteur est **similaire à** l'ensemble des secteurs

La part des emplois non salariés de ce secteur est **moins importante que** celle de l'ensemble des secteurs

Les temps partiels sont **moins** répandus que dans l'ensemble des secteurs



L'évolution des offres d'emploi durables <sup>2</sup> est **plus élevée que** celle de l'ensemble des secteurs

## Secteurs / Secteurs d'activités : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac

 QUE RETENIR DU SECTEUR "FABRICATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES, DE BOISSONS ET DE PRODUITS À BASE DE TABAC" ?



L'évolution des déclarations d'embauche de plus d'un mois<sup>3</sup> est **plus élevée que** celle de l'ensemble des secteurs

Lorsque le secteur en question est qualifié de "proche" ou "équivalent" à l'ensemble des secteurs, cela signifie que l'écart est inférieur à 5 %.

 Notes :

**1** CDI + Fonction publique

**2** Offres en CDI et CDD de plus de 6 mois collectées enregistrées par Pôle emploi (hors agences d'intérim, hors offres des partenaires diffusées sur le site Pôle emploi)

**3** Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) CDI et CDD de plus d'un mois, hors intérim, secteur privé hors agricole